

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 6 octobre 2025 portant nomination d'une régisseuse titulaire gérante des comptes nominatifs à la maison d'arrêt de Montluçon

NOR : JUSK2527210A

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2019-1184 du 15 novembre 2019 modifiant le code de procédure pénale (Partie réglementaire – décrets en Conseil d'Etat) et relatif à l'organisation et au fonctionnement des régies chargées au sein des établissements pénitentiaires de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes, gérant des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 habilitant le garde des sceaux, ministre de la Justice, à créer des régies de recettes et de régies d'avances auprès des établissements pénitentiaires, des services pénitentiaires d'insertion et de probation, des résidences administratives au sein des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la direction des services pénitentiaires d'outre-mer ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière de gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire pour la nomination de la régisseuse titulaire en date du 26 septembre 2025,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sophie MARTIN, adjointe administrative, est nommée en qualité de régisseuse titulaire, gérante des comptes nominatifs, à la maison d'arrêt de Montluçon à compter du 6 octobre 2025.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par Monsieur le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Fait le 6 octobre 2025.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au chef du bureau de la synthèse,

J CANEL